

NATIONAL BANK OF PAKISTAN

Société de droit pakistanaise au capital de 22 020 222 €
 NBP Building - I.I. Churdrigar Road - KARACHI - PAKISTAN
 Adresse de la succursale : 25, rue Jean Giraudoux - 75008 PARIS
 303 433 031 R.C.S. PARIS
 Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en euros)

ACTIF	Réf.	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Caisse, banques centrales, C.C.P.		4 614 249	4 642 162	- 1 %
Créances sur les états de crédit.....	Note 1	760 157	14 502 165	- 95 %
Opérations avec la clientèle.....	Note 2	0	49 710	- 100 %
Immobilisations incorporelles.....	Note 3	193 713	250 258	- 23 %
Immobilisations corporelles.....	Note 3	67 674	75 696	- 11 %
Autres actifs.....	Note 6	185 292	181 035	2 %
Comptes de régularisation.....	Note 6	204 543	159 672	28 %
TOTAL ACTIF		6 025 628	19 860 698	- 70 %

PASSIF	Réf.	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes envers les états de crédit.....	Note 4	21 644	2 715 129	- 99 %
Opérations avec la clientèle.....	Note 5	520 781	12 912 711	- 96 %
Autres passifs.....	Note 6	428 495	71 538	499 %
Comptes de régularisation.....	Note 6	373 846	339 713	10 %
Provisions.....	Note 7	282 284	141 043	100 %
Capitaux propres (hors FRBG).....	Note 8	4 398 579	3 680 564	20 %
Capital souscrit.....	Note 8	25 100 222	22 020 222	14 %
Report à nouveau.....	Note 8	(18 339 658)	(16 541 633)	11 %
Résultat de l'exercice.....	Note 8	(2 361 986)	(1 798 024)	31 %
TOTAL PASSIF		6 025 628	19 860 698	- 70 %

HORS-BILAN	Réf.	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Engagements donnés :				
- Engagements de financement.....	Note 14	1 212 858	6 182 778	- 80 %
- Engagements de garantie.....	Note 14	479 918	647 093	- 26 %
Engagements reçus :				
- Engagements de garantie.....	Note 14	1 274 210	647 093	97 %

COMPTE DE RESULTAT	Réf.	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Intérêts et produits assimilés.....	Note 9	104 889	64 775	62 %
Intérêts et charges assimilés.....	Note 9	(46 269)	(10 002)	363 %
Commissions (produits).....	Note 10	189 421	454 901	- 58 %
Commissions (charges).....	Note 10	(64 253)	(96 570)	- 33 %
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négoc.....		66 524	81 274	- 18 %
PRODUIT NET BANCAIRE.....		250 313	494 377	- 49 %
Charges générales d'exploitation... Dot. aux amort. et aux dépréc. s/immob. inc. et corp.....	Note 11	(2 442 019)	(2 153 931)	13 %
	Note 3	(167 934)	(132 204)	27 %
RESULTAT BRUT D'EXPL.....		(2 359 641)	(1 791 757)	32 %
RESULTAT D'EXPLOITATION.....		(2 359 641)	(1 791 757)	32 %
RESULTAT COUR. AV. IMPOT.....		(2 359 641)	(1 791 757)	32 %
Résultat exceptionnel.....	Note 13	(2 345)	(6 267)	
RESULTAT NET.....		(2 361 986)	(1 798 024)	31 %

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP Paris), sise au 25, rue Jean Giraudoux Paris, est une société de droit pakistanaise ayant son siège social à Karachi, Pakistan. Elle obtient son agrément auprès du Conseil National du Crédit en 1975. Son rattachement fait d'elle la banque de la représentation diplomatique du Pakistan en France. L'Ambassade du Pakistan est un de ses principaux clients. L'établissement propose à sa clientèle l'ouverture des comptes de dépôt à vue, la mise à disposition de services de paiement, l'opération connexe de change et pour une catégorie déterminée de ses clients, les crédits documentaires. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN participe aux opérations de syndication, de participation en risques, d'escompte/cession d'effets et d'émission de garanties dont une partie importante est réalisée avec le siège, les autres succursales du groupe ainsi qu'avec des banques correspondantes à l'étranger.

NATIONAL BANK OF PAKISTAN - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT. Constituée par l'ordonnance XIX de 1949, pour promouvoir l'extension générale des installations bancaires ainsi que la fourniture de crédits en faveur de l'agriculture, la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP) a progressivement évolué du secteur public vers le secteur privé, pour devenir une des plus importantes banques commerciales au Pakistan. Elle a étendu ses activités et services aux marchés de la dette et des actions, à la banque d'investissement, à la banque de détail, au financement de l'agriculture, à la gestion de trésorerie et plus récemment, à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises au Pakistan, tout en assumant les responsabilités sociales qui lui sont dévolues en sa qualité d'entreprise citoyenne. Aujourd'hui elle compte avec un réseau domestique de 1512 agences et de 18 succursales à l'étranger dont cinq bureaux de représentation et filiales - Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Allemagne, Hongkong, Japon, Corée, Etats-Unis, Chine, Canada, Kazakhstan, Kirghizistan, - afin de favoriser les échanges commerciaux, servir la communauté Pakistanaise expatriée et attirer les investissements étrangers au Pakistan. Elle continue à assurer le rôle de dépositaire des fonds du gouvernement et agit en qualité d'agent de la State Bank of Pakistan là où cette dernière n'a pas de représentation. La State Bank of Pakistan détient 75,6 % de son capital.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. Augmentation de capital. Au cours de l'exercice, la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN a augmenté son capital initial de 3 080 000 € par apport en numéraire de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. **Fermeture de la succursale.** Le 17/01/2022, la NATIONAL BANK OF PAKISTAN a approuvé la fermeture de la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. La fermeture de la succursale prévue pour 2023 interviendra à la suite de la demande de retrait d'agrément auprès de l'ACPR.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. Organisation et méthodes comptables. I. Principes comptables généraux. La succursale française de la

NBP est soumise au cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit installés en France - Code monétaire et financier et Code de commerce au regard des textes réglementaires comptables. Les comptes individuels de la succursale sont établis et présentés selon les règles prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26/11/2014. **II. Principes généraux.** Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation ; indépendance des exercices ; permanence des méthodes comptables. Les principes et méthodes comptables appliqués n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice précédent. **III. Opérations libellées en devises.** Les produits et charges de l'exercice sont convertis en euro mensuellement, au cours du jour de la devise afférente sur le marché des changes. Les créances, dettes et engagements de hors-bilan en devises sont convertis en euro au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Pour la clôture annuelle de ses comptes, la succursale procède à la réévaluation de ses positions de change et comptabilise le résultat. **IV. Dettes et créances sur les établissements de crédit.** Les dettes et créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale. Les intérêts courus sont portés au bilan, par le biais des créances rattachées. Les créances et dettes sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. **V. Crédits à la clientèle.** Les crédits accordés sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. **1) Créances saines.** Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou une partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, notwithstanding l'existence de garanties ou de cautions. **2) Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes : il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ; la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, elles sont extraites des postes d'origine et inscrites dans la rubrique « créances douteuses ». Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation par dotation au compte de résultat, destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera. **3) Dépréciation au titre du risque de crédit avéré.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la succursale Française de la NBP par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et l'espérance de récupération de la créance, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leur coût de réalisation. **4) Traitement comptable des décotes et dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciations pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt. **VI. Commissions.** Les commissions assimilées à des intérêts, ainsi que les autres commissions sont constatées en compte de résultat à la date de facturation. **VII. Immobilisations.** Les immobilisations sont enregistrées au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : Mobilier et agencements de la succursale : 10 ans, Mobilier et agencements des logements de fonction : 10 ans, Matériel de bureau : 5 ans, Matériel informatique : 3 ans, Matériel de transport : 4 ans. Les dépenses d'entretien et réparations sont passées en charges de l'exercice auquel elles sont rattachées. En application du CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directes ou indirectes à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. **VIII. Rémunérations. Rémunération des cadres dirigeants expatriés.** La rémunération des cadres dirigeants comporte une part fixe dont salaire et indemnités d'expatriation ; une part variable dont avantages en nature ; des bonus accordés par la NBP en fonction des résultats du groupe et autres événements exceptionnels.

Années	Nombre de bénéficiaires	Rémunérations brutes en euros	Avantages en nature en euros	Total
2022.....	2	152 128	303 253	455 381
2021.....	2	175 336	230 993	406 270

IX. Provisions pour retraite. En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartitions auxquels sont versés des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. La succursale n'a pas d'engagement au titre de personnel en préretraite. Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, ont été évalués selon la méthode « Unités de crédit projetées option prospective » et sont provisionnés à hauteur de 27 Keuros en 2022. **X. Evénements postérieurs à la clôture.** Au 22/02/2023 la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN a augmenté son capital initial de 2 300 000 € par apport en numéraire de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

NOTE 1 - CREANCES SUR LES ETS DE CREDIT (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires à vue.....	760	6 515
- Créances interbancaires hors Groupe.....	544	6 417
- Créances Groupe.....	216	99
Créances à terme.....	-	7 978
- Créances interbancaires hors Groupe.....	-	4 978
- Créances Groupe.....	-	3 000
Créances rattachées.....	-	9
TOTAL	760	14 502
Répartition des créa. à terme par durée restant à courir	-	7 978
- Moins d'un mois.....	-	5 757
- De 1 à 3 mois.....	-	300
- De 3 mois à 6 mois.....	-	1 347
- De 6 mois à 1 an.....	-	575

NOTE 2 - CREANCES SUR LA CLIENTELE (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances douteuses compromises :		
- Valeur brute	6 887	6 887
- Provision dépréciation	- 6 887	- 6 838
VALEUR NETTE	0	50
TOTAL	0	50

Les créances douteuses compromises sont ainsi dépréciées à hauteur de 100 %.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers d'euros).

Immobilisations en valeurs brutes	31/12/2021	Acquis.	Cessions	31/12/2022
Logiciels	880	72	6	947
Immobilisations en cours	-	12	-	12
TOTAL IMMOB. INC.	880	85	6	947
Mobilier et agcts de la succursale...	143	-	-	143
Mobilier et agencements des logements de fonction	22	7	7	22
Matériel de bureau	9	11	-	20
Matériel de transport	1	-	-	1
TOTAL IMMOB. CORP.	175	19	7	186
TOTAL VALEURS BRUTES	1 055	103	13	1 146

Amortissements/Dépréciations (en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Logiciels	630	141	6	765
TOTAL IMMOB. INC.	630	141	6	765
Mobilier et agcts de la succursale...	78	17	-	95
Mobilier et agencements des logements de fonction	11	3	3	11
Matériel de bureau	9	3	-	12
Matériel de transport	1	-	-	1
TOTAL IMMOB. CORP.	99	22	3	119
TOTAL AMORTISSEMENTS	729	164	9	884

NOTE 4 - DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires à vue	22	2 715
- Comptes ordinaires créditeurs Hors Groupe	-	505
- Comptes ordinaires créditeurs Groupe	22	2 210
TOTAL	22	2 715

NOTE 5 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires créditeurs	59	3 253
Dont dépôts espèces nantis de l'Ambassade du Pakistan	-	3 136
Comptes sur livrets	-	8 921
Dépôts de garantie	461	737
Autres sommes dues	-	2
TOTAL	520	12 912

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs	185	181
- Dépôts et cautionnements constitués	4	5
- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	-	6
- Avances sur compte de dépôt	58	60
- Crédit de TVA, TVA déductible	23	11
- Sommes en attente de remboursement	100	99
Comptes de régularisation actif	205	160
- Charges constatées d'avance	138	70
- Produits à recevoir	-	77
- Contrevaleurs en devises	67	13
Autres passifs	428	72
- TVA collectée par l'établissement	-	5
- Sommes dues à l'Etat et aux autres organismes sociaux	21	52
- Autres sommes dues	408	15
Comptes de régularisation Passif	374	340
- Charges à payer	229	127
- Contrevaleurs en devises	67	13
- Provision congés payés	79	200

NOTE 7 - PROVISION RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprise	31/12/2022
Provision charge de retraite	43	-	16	27
Provision pour risque	99	157	-	255
TOTAL	141	157	16	282

NOTE 8 - VARIATION DES FOND PROPRES (en milliers d'euros)	31/12/2021	Affectation résultat	Aug.	31/12/2022
Dotations capital	22 020	-	3 080	25 100
Report à nouveau	- 16 542	- 1 798	-	- 18 340
Résultat de l'exercice	- 1 798	1 798	- 2 362	- 2 362
TOTAL FOND PROP. DE BASE	3 681	-	718	4 399
TOTAL	3 681	-	718	4 399

NOTE 9 - MARGE INTERETS (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts perçus et produits assimilés	105	65
- Intérêts sur comptes et prêts interbancaires	105	62
- Int. sur créances commerciales et crédit à la clientèle	-	3
Intérêts payés et charges assimilés	- 46	- 10
- Intérêts sur compte interbancaires	- 32	- 1
- Intérêts sur comptes livrets clientèle	- 14	- 9
MARGE D'INTERET	59	55

NOTE 10 - COMMISSIONS NETTES (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Commissions (produits)	189	455
- Commissions sur crédits documentaires	172	425
- Commissions de garantie	7	25
- Commissions moyens de paiement	10	5
Commissions (charges)	- 64	- 97
- Commissions payées aux banques	- 64	- 97
NET COMMISSION	125	358

NOTE 11 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et traitements	747	920
Charges de retraite	88	91
Charges sociales	257	265
Impôts, taxes et versements assimilés aux rémunérations	72	141
Frais de transport	9	2
Loyer locaux	152	151
Honoraires audit, conseils et avocats	357	109
Autres frais administratifs	668	566
Remboursement de frais	- 55	- 93
Dotations aux provisions pour risques et charges	164	2
Provision pour indemnité de départ à la retraite	- 16	-
TOTAL	2 442	2 154

NOTE 12 - COUT DU RISQUE. Néant.

NOTE 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits Exceptionnels	5	2
- Autres produits exceptionnels	5	2
Charges exceptionnelles	- 7	- 3
- Autres charges exceptionnelles	- 7	- 3
Résultat exceptionnel	- 2	- 2

NOTE 14 - ENGAG. DONNES ET RECUS (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement donnés	1 213	6 183
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	3 046
- Engagements en faveur de la clientèle (*)	1 213	3 136
Engagements de garantie donnés	480	647
- Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'éts de crédit	61	94
- Garanties d'ordre de la clientèle	419	553
Engagements de garantie reçus	1 274	647
- Cautions, avals, autres garanties reçus d'éts de crédit	1 274	647
TOTAL	2 967	7 477

(*) Les engagements en faveur de la clientèle sont composés des lettres de crédit confirmés au bénéfice de l'Ambassade du Pakistan.

NOTE 15 - OPERATIONS EN DEVICES (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Mont. global de la contrevalleur en euros de l'actif en devises	67	2 498
Mont. global de la contrevalleur en euros du passif en devises	-	2 485

La principale devise utilisée hors euros est l'USD.

NOTE 16 - EFFECTIF MOYEN (en unités)	31/12/2022	31/12/2021
Techniciens des métiers bancaires	4	6
Cadres	5	5
Cadres « hors classification »	2	2
TOTAL	11	13

NOTE 17 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en milliers d'euros).

Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et Total, 31/12/2022 : 40, 31/12/2021 : 41.

NOTE 18 - IMPOT SUR LES SOCIETES. La banque n'a pas acquitté d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 dans la mesure où l'exercice est fiscalement déficitaire.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion : Refus de certifier.

En exécution de la mission qui nous a été confiée conformément à l'article L. 511-38 du Code monétaire et financier, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de NATIONAL BANK OF PAKISTAN, succursale de Paris, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. En raison de l'importance du point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier », nous sommes d'avis que les comptes annuels ne sont pas, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice. **Fondement du refus de certifier. Motivation du refus de certifier.** Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes qui s'opposent à la certification : Comme indiqué dans le paragraphe « Fermeture de la succursale » de la note « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, le Conseil d'administration de NATIONAL BANK OF PAKISTAN a décidé, par une décision en date du 17/01/2022, de la cessation des activités de la succursale de Paris. Par conséquent, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de continuité d'exploitation n'apparaît pas appropriée à la situation de la succursale et les comptes annuels auraient dû être établis en valeurs liquidatives. L'utilisation de valeurs liquidatives aurait une incidence qu'il n'a pas été possible d'évaluer. **Référéntiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire au point décrit dans la partie « Fondement du refus de certifier ». **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport de gestion constitue une violation des dispositions de l'article L. 511-35 du Code monétaire et financier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité

de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants effectifs de la succursale. Fait à Paris - La Défense, le 14 août 2023, Le Commissaire aux comptes, MAZARS : Olivier GATARD, Associé.
Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.